

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: CHAUSSÉE D'AELBEKE 157, 7700 MOUSCRON

📄 Type de contrôle: Contrôle Périodique (6.5)

📅 Date du contrôle:
24/06/2026

📅 Prochaine visite avant le:
24/06/2027

👤 Agent-visiteur:
Hicham Mellouk

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre

Nom	EAB architecture SRL - PEB Mouscron
Adresse	rue de la paix 2, 7700 Mouscron, Belgique

Propriétaire, Exploitant ou Gestionnaire

Nom	Chau. d'Aelbeke 157, 7700 Mouscron, Belgique
Adresse	CHAUSSÉE D'AELBEKE 157, 7700 MOUSCRON

Installateur

Nom

TVA

Identification de l'installation électrique

Adresse	CHAUSSÉE D'AELBEKE 157, 7700 MOUSCRON
Numéro de Compteur	2496209
Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)	ORES (Mouscron)
Type de Bâtiment	Maison
Code EAN	NC

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de Contrôle	Contrôle Périodique (6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Fondations	Après 81

Description de l'installation électrique et du raccordement

Liaison Compteur-Tableau	XVB 4X10
Tension de Service	2 x 230 V
Protection Générale	40A 2P
Nombre de Tableaux	2
Prise de Terre	Boucle de Terre
Résistance de Dispersion	2 Ω
Isolement	4,36 M Ω

Contrôles et essai

Équipement de test: FLK-TI-022 / 6070134

Schémas/Plans	NOK
Liaisons Équipotentielles	NOK
Test BP du DDR (ΔI_n)	OK
Courant Différentiel Nominal du DDR (ΔI_n)	OK
Contrôle de l'État	OK
Raccordements	OK
Matériel Fixe	NOK
Protection Contre les Contacts Directs	NOK
Protection Contre les Contacts Indirects	OK
Protection Contre les Surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/Plans	NOK
---------------	-----

Infractions

Code	Libellé	Paragraphe
Schémas & administratif		
108	Le schéma unifilaire est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
102	Le schéma de position est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
Coffret(s) électrique		
201	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	L1 3.1.3.3
204	(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.
Liaisons équipotentiels		
301	La continuité des liaisons équipotentiels principales n'est pas assurée.	L1:4.2.3.2.
303	La liaison équipotentielle principale des conduites métalliques principales de chauffage central est manquante.	L1:4.2.3.2.

Introduite les conducteurs dans la matière

Câble n est pas fixe (abri de jardin)

Les prise pas relié à la terre (abri de jardin

Remarques

M

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 24/06/2027. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Hicham Mellouk



Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes